

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
<b>Herausgeber:</b>	Empirische Kulturwissenschaft Schweiz
<b>Band:</b>	27 (1926-1927)
<b>Artikel:</b>	Traditions populaires dans l'ancienne Genève : le sens de quelques enseignes d'hôtellerie
<b>Autor:</b>	Deonna, W.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-112543">https://doi.org/10.5169/seals-112543</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Traditions populaires dans l'ancienne Genève.

### Le sens de quelques enseignes d'hôtellerie.

Par W. DEONNA (Genève).

Plusieurs érudits genevois ont parlé des anciennes hôtelleries de notre cité, mentionnant leurs noms, quelques particularités curieuses de leur histoire<sup>1)</sup>. Un petit nombre de leurs enseignes subsiste encore, conservées au Musée d'Art et d'Histoire, ou sur les murs mêmes des demeures qu'elles annonçaient jadis. Le plus souvent ceux qui, chez nous comme ailleurs, ont relevé ces souvenirs, omettent de rechercher pour quelles raisons tel motif a été choisi. GALIFFE, qui cite les hôtelleries de Genève, ne suppose que deux causes: les motifs héraldiques et «la fantaisie». Sous cette fantaisie se cachent souvent des motifs tout autres<sup>2)</sup>, parfois de vieilles croyances et superstitions. C'est ce que nous voulons montrer par quelques exemples.

#### I. La Grue.

L'élégante enseigne que voici (Fig. 1), en fer forgé<sup>3)</sup>, était suspendue devant l'hôtellerie de la Grue, «la Grue d'Or». Cette demeure s'élevait au bas de la Cité, en face de la maison de Pesmes qui était contigüe à celle des Trois Rois (cf. n° III). En 1848 on la voyait encore devant le n° 51 de la rue des Allemands-dessous, devenu ensuite le n° 7 de la même artère, aujourd'hui rue de la Confédération<sup>4)</sup>.

Cette hôtellerie est mentionnée dès le XV<sup>e</sup> siècle. En 1487 on paye la dépense des ambassadeurs de Berne et de

<sup>1)</sup> GALIFFE, *Genève hist. et archéologique*, p. 254 sq.; BLAVIGNAC, *Hist. des enseignes d'hôtellerie*, 1878; id., *Les enseignes d'hôtels, d'auberges et de cabarets*, La Suisse, 1865, p. 156, 185, 226, 287, 353, 382; PERRIN, *Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une période mouvementée de l'histoire de Genève, suivie d'une notice sur les auberges et hôtelleries*, Genève, 1909; FATIO, *Genève à travers les siècles*, p. 146 sq.; H. BAUDIN, *L'enseigne et l'affiche*, Genève, 1905. La plupart des anciennes enseignes de Genève ont été reproduites par le peintre L. GEORGE, en aquarelles, conservées au Musée d'Art et d'Histoire de Genève (ancienne collection Ströhlin). Cf. *Compte-rendu de la Société auxiliaire du Musée*, pour 1918, p. 8. — <sup>2)</sup> BLAVIGNAC l'a parfois compris. — <sup>3)</sup> Musée d'Art et d'Histoire, n° 926; BAUDIN, *L'enseigne et l'affiche*, 1905, pag. 98, fig. — <sup>4)</sup> C. MARTIN, *Bull. Soc. Hist.*, III, 1908, p. 124—5.

Fribourg, qui demeurent «in domo hospicii Gruis»<sup>1)</sup>. En 1586, Jacques Cabriol, fils de feu Philippe, natif de la Tour de Luzerne en Piémont, reçu bourgeois de Genève, est autorisé à tenir le logis de la Grue<sup>2)</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-ci appartient à la famille Mestrezat.

L'enseigne conservée au Musée n'est pas antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle; exposée jadis au Musée Industriel (Société des Arts), elle est entrée dans nos collections en 1891.

Au centre de la composition, qui comporte à gauche les armoiries genevoises, clef et aigle, et au-dessus de la banderolle avec la légende «A la Grue», une grue est perchée sur une patte; de l'autre qu'elle relève, elle tient une pierre ronde; inquiète, semble-t-il, elle détourne la tête. En étudiant une tapisserie de Bruxelles, au Musée de Genève, du début du XVI<sup>e</sup> siècle, qui présente même motif, nous avons rappelé la légende de la grue, remontant à l'antiquité, et citée par Pline: «Pendant la nuit, les grues posent des sentinelles qui tiennent un caillou dans la patte; si la sentinelle s'endort, le caillou tombe et trahit sa négligence; les autres dorment la tête cachée sous l'aile et se tenant tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre». Cette croyance se perpétue au moyen-âge et dans les temps modernes, mentionnée par divers auteurs<sup>3)</sup>. A cause de ces mœurs, la grue devient symbole de vigilance.

«O preux souldarts, que cecy soit noté:

Guet vigilant tient le camp en seurté»

dit à son propos Guillaume Géroult, au XVI<sup>e</sup> siècle. «Ut quiescant alii», pour que les autres se reposent, dit la légende de notre tapisserie. Cet oiseau n'a-t-il pas sa place toute indiquée sur une enseigne d'hôtellerie<sup>4)</sup>, où il semble veiller sur ses hôtes? Il se tient sur un pied et fait «le pied de grue», locution qui s'applique de nos jours encore aux personnes attendant longtemps<sup>5)</sup>; faut-il croire qu'elle concerne aussi l'hôtelier attendant anxieusement ses clients?

## II. Le Rouge Coq.

L'enseigne du Rouge Coq (Fig. 2), conservée au Musée d'Art et d'Histoire<sup>6)</sup>, était pendue à la maison n° 10 de la

<sup>1)</sup> *Registres du Conseil*, éd. Rivoire, IV, p. 40. — <sup>2)</sup> COVELLE, *Le Livre des Bourgeois*, p. 317. — <sup>3)</sup> GENAVA, III, 1925, p. 292—3, n° 4. — <sup>4)</sup> Auberges de la Grue, de la Grue d'argent, de la Grue d'or, etc., cf. Blavignac, op. I., p. 204. — <sup>5)</sup> ROLLAND, *Faune populaire de la France*, II, p. 368. — <sup>6)</sup> N° 6467. Don du Bureau des Travaux.

rue de la Fontaine et n° 5 de la rue des Limbes, actuellement démolie. Nous n'avons retrouvé aucune mention de cette auberge, sans doute de peu d'importance.

Un coq de profil est entièrement peint en rouge. Au dessus sont les armoiries genevoises, et au-dessous la légende:

Au Rouge Coq

1605.

Le coq paraît souvent sur les enseignes d'hôtelleries : Coq gaulois, Coq d'Inde, Coq hardi, Coq d'or, Coq chantant, Coq-héron, etc.<sup>1)</sup>). Mais que signifie le «Rouge Coq»? faut-il apporter quelque attention à sa couleur, et en chercher l'explication dans le folklore très riche de cet animal<sup>2)</sup>)?

Le coq blanc, dans l'antiquité grecque et romaine déjà, écarte le mal à cause de sa couleur prophylactique<sup>3)</sup>); au VI<sup>e</sup> siècle la règle de Pythagore prescrit de «ne pas toucher un coq blanc». C'est lui que l'on voit porté par des éphèbes, en des statuettes de terre cuite du V<sup>e</sup> siècle grec<sup>4)</sup>), sur des vases peints<sup>5)</sup> des VI—V<sup>e</sup> siècles. Cette croyance persiste dans les traditions modernes héritées de l'antiquité; comme à Rome, on croit que le coq, surtout blanc, effraye le lion<sup>6)</sup> qui, dans la symbolique chrétienne devient le diable<sup>7)</sup>). On trouve de nombreux exemples de cette superstition<sup>8)</sup>.

<sup>1)</sup> BLAVIGNAC, op. l., p. 213 sq. — <sup>2)</sup> La littérature sur ce sujet est considérable. Pour l'antiquité, entre autres, BAETHGEN, *De vi atque significacione Galli in religionibus et artibus Graecorum et Romanorum*, 1887; *Rev. des études anciennes*, 1917, p. 102, note 1, référ., etc. - Pour les temps modernes, BLAU, *Huhn und Ei in Sprache und Brauch des Volkes*, Zeitschr. f. österr. Volkskunde, 1902, pag. 5; FEHRLE, *Der Hahn im Aberglauben*, Archives suisses des trad. populaires, 1912, p. 65 sq.; ROLLAND, *La Faune populaire de France*, VI, p. 1 sq.; SÉBILLOT, *Le Folklore de France*, cf. table, s. v. Coq, etc. —

<sup>3)</sup> WEINREICH, *Antike Heilungswunder*, p. 67, note, référ. — <sup>4)</sup> ex. *Röm. Mitt.*, 1910, p. 217, etc. — <sup>5)</sup> COLLIGNON-COUVE, *Vases peints du Musée d'Athènes*, n° 801, 802, 812, 813; *Ath. Mitt.*, 1905, p. 207 sq.; *Notizie degli Scavi*, 1892, p. 326, fig.; *Rev. Arch.*, 1913, II, p. 189; DE RIDDER, *Catal. des vases peints de la Bibliothèque Nationale*, I, p. 234, fig. 42, etc. — <sup>6)</sup> Sur cette croyance, déjà mentionnée par Pline, et que répètent de nombreux auteurs du moyen-âge, et ultérieurement encore, GENAVA, III, 1925, p. 292. — <sup>7)</sup> MAURY, *Essai sur les légendes pieuses du moyen-âge*, p. 158. Le coq, on le sait, écarte le démon; ex. BOGUET, *Discours exécrables des sorciers*, Rouen, 1603, p. 75, etc. Sur le coq prophylactique, dont le nom ancien signifie même protection, *ἀλέκτωρ*, cf. RADERMACHER, *Beiträge zur Volkskunde aus dem Gebiete der Antike*, Wiener Sitzungsber., Phil. Hist. Klasse, 1918, p. 187, p. 1 sq.; MAC CURDY, *Classical Philol.*, XIII, 1918, p. 310 sq. — <sup>8)</sup> SÉBILLOT, *Le Folklore de France*, III, p. 245, etc.

La poule blanche suscite des croyances analogues<sup>1)</sup>. Pline<sup>2)</sup>, Suétone<sup>3)</sup> signalent celle qu'un aigle laissa tomber sur les genoux de Livia Drusilla, en un prodige remarquable. «Gallinae filius albae», fils de la poule blanche, disent les Romains pour désigner quelqu'un dont la destinée doit être heureuse<sup>4)</sup>, locution qui persiste dans maint dicton moderne<sup>5)</sup>. Toutefois au XIII<sup>e</sup> siècle Brunetto Latino recommande de s'en garder<sup>6)</sup>; on l'emploie encore de nos jours dans des conjurations magiques<sup>7)</sup>, dans la divination<sup>8)</sup>, dans des rites de mariage<sup>9)</sup>.

Inversément, le noir étant la couleur diabolique, infernale, le coq et la poule noirs sont utilisés dans des recettes magiques pour évoquer le diable, lui demander ses services<sup>10)</sup>, et sont compagnons des sorciers.

Qu'en est-il du «rouge coq»? La couleur rouge de sa crête attire souvent l'attention populaire et suscite des dictions français, bretons, italiens, etc.: «Etre rouge comme un coq»<sup>11)</sup>. N'est-ce pas aussi du coq et de son «coquerico», que le rouge «coquelicot» tire son nom? Mais ces analogies ne peuvent expliquer notre enseigne.

Dans une ancienne facétie populaire intervient «la chanson du rouge poulot», du «rouge couchot», ou du «ricochet» (rouge coq, de ri-rou, rouge, selon ROLLAND). La voici: «Veux-tu que je te dise la chanson du rouge poulot (ou les variantes de ce nom)? — Oui. — On ne dit pas oui. — Pourquoi donc? — On ne dit pas pourquoi donc. — Et que dit-on? — On ne dit pas que dit-on. — Tu m'ennuies. — On ne dit pas tu m'ennuies.» — et ainsi de suite à l'infini<sup>12)</sup>. L'histoire de «l'agneau blanc» est semblable<sup>13)</sup>. «C'est la chanson du ricochet», c'est toujours la même chose, disait-on, «locution qui a vieilli et dont le sens propre est même perdu» (LITTRÉ)<sup>14)</sup>. «Et ainsi est la fable du ricochet»

<sup>1)</sup> SÉBILLOT, op. I., III, p. 239, 240, 245; DE GUBERNATIS, *Mythologie zoologique*, trad., II, p. 307. — <sup>2)</sup> PLINE, *Hist. Nat.*, XV, 40. — <sup>3)</sup> SUÉTONE, *Vie de Galba*, I, 1. — <sup>4)</sup> JUVÉNAL; cf. ROLLAND, op. I., VI, p. 83. — <sup>5)</sup> ROLLAND, op. I., VI, p. 83; *Mercure de France*, 1923, CLXV, p. 855. — <sup>6)</sup> *Le Livre du Trésor*: «se garder de la poule blanche»; LANGLOIS, *La connaissance de la nature et du monde au moyen-âge*, p. 379. — <sup>7)</sup> *Rev. d'ethnographie et des traditions populaires*, 1924, p. 115 (encore en 1922). — <sup>8)</sup> *ibid.*, p. 58. — <sup>9)</sup> ROLLAND, op. I., VI, p. 102, n° 110. — <sup>10)</sup> ROLLAND, op. I., VI, p. 82, n° 38; p. 100 sq., n° 104—107; GUBERNATIS, op. I., II, p. 303, 305, 301; SÉBILLOT, *Le Folklore de France*, III, p. 239 sq., 246. — <sup>11)</sup> ROLLAND, op. I., VI, p. 34, n° 90. — <sup>12)</sup> *ibid.*, p. 111, n° 132; PERRON, *Proverbes*, p. 134, Franche Comté; COSQUIN, *La flave du rouge couchot*, in *Contes populaires de Lorraine*, II, p. 347. — — <sup>13)</sup> *ibid.*, V, p. 171, n° 61. — <sup>14)</sup> HATZFELD ET DARMESTETER, s. v. *Ricochet*; *Nouveau Larousse illustré*, s. v., etc.

(XIV-XV s)<sup>1)</sup>. — «Votre conseil . . . ressemble à la chanson du ricochet»<sup>2)</sup>. Les dictionnaires considèrent que l'origine de ce mot ricochet est inconnue. «On voit par l'historique qu'il y avait une fable du ricochet, sans que nous sachions ce qu'était cette fable, ni ce qu'était le ricochet», dit LITTRÉ. Cet auteur cependant rappelle que cette locution équivaut en italien à la «favola dell'uccellino, et que l'Académie prétend que le ricochet était un petit oiseau répétant continuellement son ramage. Il préfère toutefois retrouver dans le mot ricochet le nom du coq, «cochet», et propose cette explication : «En attendant, on peut, par conjecture, s'essayer sur le mot en lui-même. Un cochet ou jeune coq, était jadis, dans certaines contrées, un plat que l'épousée donnait, pour se réjouir, aux jeunes garçons à marier. De là peut-être ri-cochet, cochet en retour, c'est-à-dire chanson chantée dans les réunions de ces jeunes gens». Le folklore nous apprend que la chanson du ricochet n'est point inconnue, puisque nous en avons cité plus haut les paroles, et qu'elle explique fort naturellement le sens de répétition qui s'attache à ce mot. M. ROLLAND dit avec raison : «Nous avons peut-être ici l'étymologie du mot français ricochet qui se dit d'une pierre jetée sur la surface de l'eau et rebondissant plusieurs fois. La pierre est renvoyée chaque fois comme la victime de la facétie à chacune de ses répliques.

C'est vraisemblablement le souvenir de cette plaisanterie du rouge coq que nous conserve l'enseigne du «Rouge Coq». Quant à dire ce que signifie cet animal, et quelle est son origine, nous ne saurions le dire. Sa couleur a-t-elle ici quelque signification symbolique, comme le blanc et le noir<sup>3)</sup>? Couleur divine, diabolique, infernale, funéraire, symbole de vie, de joie, de force, de fécondité, couleur prophylactique, le rouge a des sens multiples dans les traditions antiques et modernes.

### III. Les Trois Rois.

L'enseigne des Trois Rois (Fig. 3), au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, est un relief en bois peint où trois personnages debout se donnent fraternellement la main<sup>4)</sup>.

<sup>1)</sup> *Chroniques de Boucicaut*, III, 19. — <sup>2)</sup> RABELAIS, III. — <sup>3)</sup> on trouve un coq rouge dans diverses traditions et contes, ex. DE GUBERNATIS, op. I., II, p. 301, 304. — <sup>4)</sup> N° 1065; don de M. Goss en 1897; cette enseigne est plus d'une fois reproduite et citée, BAUDIN, *L'enseigne et l'affiche*, 1905, p. 39; GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, p. 257; gravure de la collection RIGAUD, XVIII s., *Nos Centenaires*, 1914, p. 375 fig. (on aperçoit le relief sur la porte); PERRIN, *Vieux quartiers de Genève*, 1904, p. 23, fig.

L'immeuble dit encore des «Trois Rois» s'élève aujourd'hui sur la place Bel-Air, construit par l'architecte J. E. Goss, auquel est dû aussi notre Théâtre de la place Neuve. Il y remplace celui qui fut démolî en 1897<sup>1)</sup> et qui logeait au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle une maison d'horlogerie, et antérieurement l'ancienne hôtellerie des Trois Rois. Cette maison, remaniée en 1728, avait été construite en 1675 après l'incendie du Pont de l'Île (1670), qui transforma l'aspect de ce quartier, et elle en était la principale construction<sup>2)</sup>. Auparavant, l'hôtel des Trois Rois ne s'élevait pas tout à fait sur le même emplacement, mais au-dessus de l'ancien passage de Bel-Air, dit «l'arcade pisseeuse».

L'auberge donnait son nom à la place, dite alors des Trois Rois, jusqu'à l'incendie de 1670. Elle était célèbre, avait une longue histoire, elle eut comme propriétaires des personnages importants, et elle abrita dans ses murs des hôtes illustres. Au XV<sup>e</sup> siècle, elle appartient à la famille de Menthon, puis à celle de Versonay. En 1445, une quittance est passée en la maison de Messire Pierre de Menthon, où est l'auberge à l'enseigne des Trois Rois<sup>3)</sup>. Dès 1473, elle est entre les mains d'Aymon de Versonay: «porta existens subitus domum suam Trium Regum»<sup>4)</sup>; «platheam juxta suam domum Trium Regum»<sup>5)</sup>... Le nom de cette famille paraît souvent à l'occasion de l'hôtellerie, et des travaux d'édilité effectués aux alentours: «1474. Idem fuit expositus qualiter N. Versonex fieri facit certas fenestras in sponda domus Trium Regum»<sup>6)</sup>... «platheam comunem... juxta albergarie Trium Regum»<sup>7)</sup>. Dans l'état matériel de 1475 on note: «Aymo de Versonay, domum vocata Trium Regum que fuit Dni Petri de Menthon, juxta domus de Pesmes ex orient. et carreriam publicam tendentem versus portam Rhodani ex vento et occid.»<sup>8)</sup>. Robin Favre ou Faivre en est le tenancier en 1462, 1463, 1475: «Robinus, hospes Trium Regum»<sup>9)</sup>. Il y reçoit Gérard

<sup>1)</sup> Sur cette démolition, MAYOR, *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898—1904, p. 60 sq. —

<sup>2)</sup> Sur cet hôtel, GALIFFE, l. c.; MALLET, *Description de Genève ancienne et moderne*, 1807, p. 86—7; PERRIN, l. c.; MAYOR, l. c., etc. — <sup>3)</sup> GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, I, 1829, p. 185, 187; id., *Genève*, p. 254, 257; GAUDY-LE FORT, *Promenades hist. et arch.*, (2), I, p. 76. — <sup>4)</sup> *Registres du Conseil*, éd. Rivoire, II, p. 223, 227, 225 (1473). — <sup>5)</sup> *ibid.* — <sup>6)</sup> *ibid.*, p. 282. — <sup>7)</sup> *ibid.*, p. 222. — <sup>8)</sup> *Mém. Soc. Hist.*, VIII, 1852, p. 313; *ibid.*, XX, 1879—88, p. 104, note 1. — <sup>9)</sup> *Registres du Conseil*, II, p. 165, 390; GALIFFE, *Matériaux*, I, p. 489.

de Champs, organisateur de la Société de Jésus, fondée en 1459 par le pape Pie II<sup>1)</sup>. Dans les dernières années du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'auberge est possédée par Pierre de Versonay<sup>2)</sup>, et le tenancier est en 1509 Pierre du Surget, de Rumilly, «hospes ad signum Trium Regum»<sup>3)</sup>.

L'hôtellerie est encore souvent citée; voici quelques-unes de ces mentions:

- 1487. Pro fitchia retro domum Trium Regum fienda<sup>4)</sup>.
- id. Caborna existens ante domum Trium Regum<sup>5)</sup>.
- id. Inter hospitium Trium Regum et pontum Rhodani<sup>6)</sup>.
- 1488. Subtus portam hospicij Trium Regum<sup>7)</sup>.
- 1489. Archam existentem subtus hospitium Trium Regum<sup>8)</sup>.
- 1491. Platheam existentem subtus domum Trium Regum,  
pro faciendo macellum<sup>9)</sup>.
- 1492. Macellum subtus domum Trium Regum<sup>10)</sup>.
  - id. Visitacio platee subtus domum Trium Regum . . .  
si sit apta ad conficiendum macellum pro utilitate  
communitatis<sup>11)</sup>.
  - id. Foramen existens subtus portam Trium Regum<sup>12)</sup>.
- 1494. Admodiantur plathea Sancti Gervasii, eciam ante  
Dominam Nostram Pontis Rhodani et subtus portam  
domus hospicij Trium Regum<sup>13)</sup>.
- 1497. Instetur contra No. Petrum de Versonay ut restituat  
XXti ff. per eum exactos pro reparacione ambu-  
latorii subtus domum Trium Regum<sup>14)</sup>.
- 1498. De passagio domus Regum et aliorum locorum<sup>15)</sup>.
  - id. De loco subtus domum Trium Regum de Versonay  
teneatur mundus paviaturque<sup>16)</sup>.
- 1502. De porta existente in domo Trium Regum<sup>17)</sup>.
  - id. De uno expoyeu fieri petito per n. Petrum de  
Versonex retro domum Trium Regum<sup>18)</sup>.
  - id. Facto sermone de scangno subtus domum Trium  
Regum<sup>19)</sup>.

<sup>1)</sup> CH. LE FORT, *Une société de Jésus au XVe siècle*, Mém. Soc. Hist., XX, 1879—1888, p. 104. — <sup>2)</sup> Cf. plus loin, aux dates 1497, 1502, 1509. —

<sup>3)</sup> *Registres du Conseil*, VII, p. 77. — <sup>4)</sup> *ibid.*, IV, p. 3. — <sup>5)</sup> *ibid.*, p. 27. —

<sup>6)</sup> *ibid.*, p. 34. — <sup>7)</sup> *ibid.*, p. 87. — <sup>8)</sup> *ibid.*, p. 192; GRENUX, *Fragments hist. sur Genève avant la Réformation*, 1823, p. 66. — <sup>9)</sup> *ibid.*, p. 416. — <sup>10)</sup> *ibid.*, V, p. 39. — <sup>11)</sup> *ibid.*, p. 61. — <sup>12)</sup> *ibid.*, p. 79. — <sup>13)</sup> *ibid.*, p. 194. —

<sup>14)</sup> *ibid.*, p. 378. — <sup>15)</sup> *ibid.*, p. 453. — <sup>16)</sup> *ibid.*, p. 464. — <sup>17)</sup> *ibid.*, VI, p. 38. — <sup>18)</sup> *ibid.*, VI, p. 56. — <sup>19)</sup> *ibid.*, p. 61.

1504. Visitetur porta Trium Regum et si fuerit expediens,  
claudatur<sup>1)</sup>.
1505. Fiat pavimentum subtus domum Trium Regum  
civitatis sumptibus<sup>2)</sup>.
1507. Plathea subtus Trium Regum<sup>3)</sup>.
1509. Visitacio edificii fiendi per n. Petrum Versonay  
retro domum suam Trium Regum<sup>4)</sup>.
- id. De latrinis existentibus retro domum Trium Regum  
fiendis fuit conclusum quod visitetur locus<sup>5)</sup>.
- id. Qui quatuor visitent edificium retro domum Trium  
Regum et inde refferant si cadat in prejudicium  
reipublice<sup>6)</sup>.
1516. Plathea existens subtus domum Trium Regum  
non admodiatur, sed suo in esse maneat<sup>7)</sup>.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'histoire de cette ancienne demeure. Pour la seconde construction, élevée après l'incendie de 1670, notons qu'elle hébergea le général français Jordy, lequel y tomba malade lors de l'entrée des Alliés à Genève en 1814<sup>8)</sup>.

Ce nom des Trois Rois, donné aux hôtelleries, était fréquent, et on le rencontre d'autres fois encore à Genève et aux environs immédiats. Pendant la Terreur, Louis Philippe d'Orléans loge à Carouge à l'hôtel des Trois Rois<sup>9)</sup>. Les «Trois Maures» doivent-ils être assimilés aux Trois Rois, l'iconographie chrétienne représentant à partir des XIV—XVes siècles un des rois Mages comme un nègre, pour rappeler qu'ils symbolisent les trois parties du monde, les trois branches humaines issues de Sem, Cham, Japhet?<sup>10)</sup>. A Coutance, la maison Soret est dite des Trois Maures, à cause des trois têtes sculptées sur sa façade<sup>11)</sup>; c'est dans cette auberge des Trois Mores que Marc Jules Suès loge en 1815 deux lanciers polonais à raison de trois francs et dix sols par jour<sup>12)</sup>.

L'enseigne offre un autre intérêt que les souvenirs de l'histoire locale. Les avatars par lesquels ont passé ceux

<sup>1)</sup> *ibid.*, p. 205. — <sup>2)</sup> *ibid.*, p. 269. — <sup>3)</sup> *ibid.*, p. 346. — <sup>4)</sup> *ibid.*, VII, p. 110. — <sup>5)</sup> *ibid.*, p. 89. — <sup>6)</sup> *ibid.*, p. 104. — <sup>7)</sup> *ibid.*, VIII, p. 103. —

<sup>8)</sup> L. ACHARD et ED. FAVRE, *La restauration de la république de Genève*, 1813—4, 1913, p. XVI. — <sup>9)</sup> PERRIN, *Les communes genevoises*, 1905, p. 61. —

<sup>10)</sup> MALE, *L'art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, p. 254. — <sup>11)</sup> PERRIN, *Vieux quartiers de Genève*, 1904, p. 76. — <sup>12)</sup> *Journal de Marc Jules Suès pendant la restauration genevoise*, I, 1913, p. 146.



Fig. 1. La Grue





Fig. 2. Le Rouge Coq



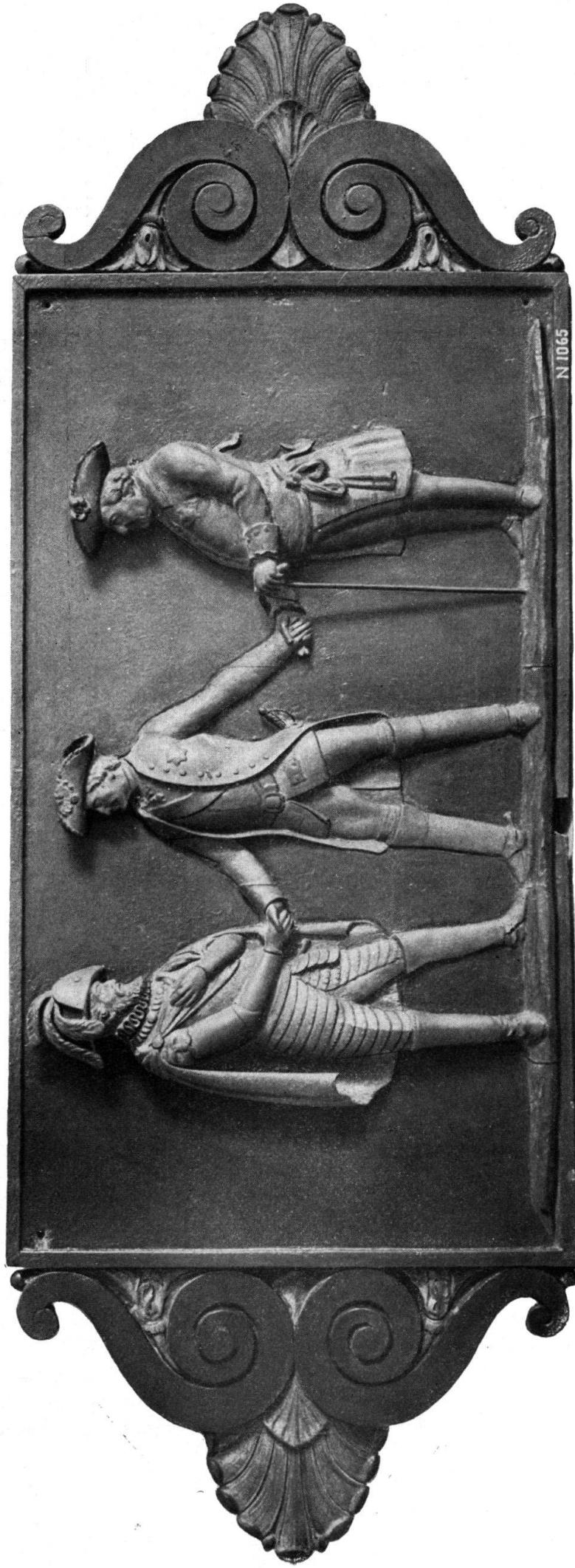


Fig. 3. Les Trois Rois



qu'elle représente sont dans notre ville un curieux exemple du changement de sens d'un ancien motif, qui, suivant les temps, se prête à des dénominations diverses.

Le relief n'est pas antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les costumes du temps, perruque et tricorne<sup>1)</sup>. Quels sont ces personnages?

Le peuple a parfois reconnu en eux les Trois Suisses, se jurant leur serment historique. «Nous avons entendu, dit Galiffe, de nos propres oreilles donner cette explication, et nous ne sommes probablement pas le seul»<sup>2)</sup>. La naïveté populaire n'a-t-elle interprété de même le sujet d'une lampe romaine, avec deux gladiateurs et un laniste?<sup>3)</sup>

Ce sont bien Trois Rois. Les érudits ne sont pas d'accord sur leurs noms. Selon BLAVIGNAC, suivi par PERRIN<sup>4)</sup>, ce seraient Charlemagne, Henri IV et Frédéric le Grand. M. MAYOR remplace le premier par le roi d'Angleterre<sup>5)</sup>. Les uns et les autres semblent avoir raison. La gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle (anc. collection Rigaud) ne montre pas au centre le même personnage qu'aujourd'hui; la forme de l'enseigne, la porte elle-même qu'elle surmonte sont différentes. On aperçoit un roi de face, en longs vêtements, portant sceptre et couronne, qui pourrait fort bien être Charlemagne tel qu'on aime à le représenter. Une transformation ultérieure a changé ces divers éléments, et mis un roi du XVIII<sup>e</sup> siècle à la place de Charlemagne, celui qu'on voit encore aujourd'hui sur le relief.

Pourquoi ce choix? Charlemagne est un héros qui paraît maintes fois dans les souvenirs populaires<sup>6)</sup>. Il a quelque attaché avec Genève. En 773, appelé par le pape Adrien contre Didier, roi des Lombards, il passe par Genève et y tient un Champ de Mai<sup>7)</sup>; ce passage a suggéré aux historiens locaux de nombreuses légendes; on a attribué à l'empereur l'exécution de travaux à la cathédrale Saint Pierre, et l'on voulait reconnaître son image dans l'une des statues qui surmontaient le fronton<sup>8)</sup>. Henri IV, reconnaiss-

<sup>1)</sup> Selon BLAVIGNAC, op. l., p. 62, l'enseigne aurait été placée sur la maison en 1825; disons plutôt remplacée à la suite de remaniements. — <sup>2)</sup> GALIFFE, *Genève hist.*, p. 257. — <sup>3)</sup> *Indicateur d'antiquités suisses*, VI, 1904—5, p. 101, note 2. — <sup>4)</sup> BLAVIGNAC, op. l., p. 460. — <sup>5)</sup> MAYOR, op. l., p. 62. —

<sup>6)</sup> SÉBILLOT, *Le Folklore de France*, I, p. 35, 370, 387; II, p. 182, 364; IV, p. 112; surtout p. 332—3, 336. — <sup>7)</sup> Régeste genevois, n° 81. — <sup>8)</sup> MARTIN, *Saint Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, p. 18; *Genava*, II, 1924, p. 333, etc. De même, prétendu Charlemagne à la façade du Grossmünster de Zurich.

sable à son profil, sa cuirasse, son pourpoint, sa collerette, a assurément sa place marquée à Genève, puisqu'il a été intimement mêlé à l'histoire de notre cité; il l'a obtenue déjà à l'Hôtel de Ville, où en 1706 le sculpteur Jean Delor a sculpté un médaillon à son effigie en clef de voûte, sous la colonnade du portique<sup>1)</sup>, avec cette légende: «Henricus IIII, Francorum et Nav. rex». Lui-même a donné à Genève son image en un buste polychrome, actuellement au Musée d'Art et d'Histoire<sup>2)</sup>. Mais Henri IV est aussi un des rois qui tiennent le plus de place dans les traditions populaires<sup>3)</sup>, et peut-être est-ce à ce titre qu'il figure ici. Que viennent faire Frédéric II de Prusse et le roi d'Angleterre, si ce sont bien eux? et pourquoi tous trois sont-ils associés fraternellement? Faut-il voir là quelque allusion à un événement politique du XVIII<sup>e</sup> siècle, peut-être aux traités de Paris et de Hubertsbourg, qui mettent fin en 1763 à la guerre de Sept Ans, et terminent la lutte entre la France de Louis XV, la Prusse de Frédéric II, et l'Angleterre?

Quoiqu'il en soit, ces trois rois modernes se sont substitués à trois rois bien plus anciens qui sont les Rois Mages, comme on l'a supposé avec raison<sup>4)</sup>. Le nom de l'hôtellerie, qui paraît dans les textes du XV<sup>e</sup> siècle cités plus haut, ne permet pas d'en douter. Lors de la démolition de l'immeuble en 1897, on a trouvé les débris d'un poêle; on y voyait en relief un petit roi debout, en grand manteau, tenant en main le globe crucifère; le carreau complet devait porter les effigies des trois rois mages, et c'est, dit M. MAYOR, le dernier débris du poêle de la maison placée sous leur protection, poêle qui avait été fait spécialement pour elle<sup>5)</sup>. La transformation date de la Réforme qui proscrit les Mages, et toute image pieuse, comme un souvenir abhorré du régime papiste, et qui a plus d'une fois répété cette interdiction<sup>6)</sup>. Le Consistoire n'interdit-il pas en 1647 pour cette raison l'enseigne de l'Ange?: «Pierre Vignier, dit Aubigné, ayant obtenu la permission de dresser une hôtellerie, y a fait mettre pour enseigne «A l'Ange», ce qui est non accoutumé en cette ville et scandaleux».

<sup>1)</sup> MARTIN, *La maison de Ville de Genève*, 1906, p. 94, n° 11, pl. XVIII. —

<sup>2)</sup> G. 302; anciennement à la Bibliothèque Publique; remis en 1873 au Musée par le Conseil administratif. Le Musée possède aussi un moulage du masque mortuaire du roi, ancienne collection Rigaud, n° 5396. — <sup>3)</sup> SÉBILLOT, op. 1., I, p. 301; IV, p. 197, 318, 370—1. — <sup>4)</sup> GALIFFE, p. 257; MAYOR, p. 62. —

<sup>5)</sup> MAYOR, p. 62; PERRIN, l. c. Nous ne savons ce que ce fragment est devenu. — <sup>6)</sup> BLAVIGNAC, op. 1., p. 457; MAYOR, l. c.

L'enseigne fut enlevée<sup>1)</sup>. De la Réforme au XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'on sculpta le relief encore existant, quels noms prirent les Rois Mages? quelle apparence eurent-ils? on ne saurait le dire. Peut-être que Charlemagne, disparu ultérieurement, et Henri IV, qui s'unît anachroniquement aux rois du XVIII<sup>e</sup> siècle, remontent à cette époque.

Les trois Mages, que l'iconographie chrétienne emprunte à l'antiquité<sup>2)</sup>, paraissent déjà avant le IV<sup>e</sup> siècle, jouent un grand rôle dans l'imagerie, et se modifient au cours du temps<sup>3)</sup>. Vêtus tout d'abord, comme leurs prototypes païens, du bonnet phrygien, des anaxyrides orientales, ils ne deviennent des rois qu'au V<sup>e</sup> siècle, et ce n'est qu'au X<sup>e</sup> que les artistes commencent à les représenter comme des rois portant couronne.

Ils sont célébrés à Genève comme ailleurs. Jadis, le 6 janvier, jour de l'Epiphanie, et fête des Trois Rois, la coutume était «du temps de la papauté que trois estats de gens d'Eglise faisaient trois Rois, les chanoines l'un, les chapelains de St-Pierre l'autre, et le troisième chaque année un curé des sept paroisses»<sup>4)</sup>. Cet usage entraînait souvent des discordes par les prétentions des trois rois, réglées par les statuts de l'Eglise de Genève de 1483. Il y avait à cette occasion des mascarades; en 1520 on les défend: «de larvis (masques) fiat demonstracio regibus (quod) non portentur, eciam cride»<sup>5)</sup>. A Fribourg, de même, trois chanoines vêtus en rois représentaient les rois mages, dans une fête qui fut célébrée jusqu'en 1798<sup>6)</sup>. On sait que ces déguisements se

<sup>1)</sup> BLAVIGNAC, op. 1., p. 92—3; BAUDIN, op. 1., p. 38—9. Il existait à Genève, avant la Réforme, une hôtellerie de l'Ange, qui est plus d'une fois citée: «in hospicio ad signum Angelli», *Registres du Conseil*, VII, p. 377; en 1522, note de Pierre Gay, trésorier épiscopal: «le defriais de la part de mon dict seigneur pour V jour qui demora à l'Ange», *ibid.*, IX, p. 149, note. —

<sup>2)</sup> BIENKOWSKI, *Über ein römisches Vorbild der Anbetung der Magier*, Bull. Acad. des sciences de Cracovie, 1910, p. 128—9. — <sup>3)</sup> BRÉHIER, *L'Art chrétien*, 1918, p. 45, 99 sq.; BAYET, *Catalogue des principaux monuments représentant l'adoration des Mages pendant les premiers siècles*, Archives des Missions scientifiques, 3<sup>e</sup> série, III, 1876; MÉLUSINE, *Les noms des rois Mages*, VII, p. 27 sq.; III, p. 28.; MALE, *L'art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, p. 251 sq.; KEHRER, *Die Heiligen Dreikönige in Literatur und Kunst*, 1908. — <sup>4)</sup> BONIVARD, *Chroniques*, t. 2, p. 187; cf. *Mém. Soc. Hist.*, I, 1841, p. 149; BLAVIGNAC, *Empro genevois* (2), 1875, p. 111; *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, 1 fasc., 1891, p. 60. Cf. sur ces mascarades, FRAZER, *Le bouc émissaire*, trad., 1925, p. 293. — <sup>5)</sup> *Registres du Conseil*, VIII, p. 407. — <sup>6)</sup> *Mém. Soc. Hist.*, I, 1841, p. 150, note 1.

sont continués jusqu'à nos jours dans les fêtes populaires, le rôle des trois mages étant tenu surtout par des enfants<sup>1</sup>).

Mais la popularité des Rois Mages ne suffit pas à expliquer leur emploi comme enseigne d'hôtellerie, à Genève et ailleurs. Est-ce parce qu'ils sont de grands voyageurs? qu'ils apportent des présents? Peut-être; mais il y a une raison meilleure à ce choix. Les Rois Mages sont protecteurs, leurs noms et leurs images deviennent des talismans<sup>2</sup>), parce qu'on leur attribue la connaissance des procédés de la magie. »Quelques-uns ont aussi tenu pour véritable, dit DELRIO, que les Trois Mages desquels font mention les sacrés cahiers de l'Evangile, ont été très savants en cette doctrine (la magie naturelle), et croirais volontiers que c'est la vérité. Mais fut-ce en cette-cy seule, et non pareillement en la diabolique? Il ne faut aucunement douter qu'après qu'ils eurent adoré Jésus-Christ, ils n'ayent été du tout éloignés de cet énorme crime; quoy qu'ils aient été paravant, il n'y a pas de grand intérêt<sup>3</sup>). C'est déjà l'opinion de Saint Jérôme<sup>4</sup>). M. LE BLANT cite d'après de vieux auteurs plusieurs formules prophylactiques où interviennent avant le XIII<sup>e</sup> siècle déjà les noms et l'image des rois Mages, en divers cas, et en particulier contre l'épilepsie; inscrits sur une bande de parchemin qu'on s'attache aux jarrets, ils rendent infatigables à la marche; ils font trouver les trésors; ils dirigent les balles des mousquets; ils ont toutes les vertus. «On guérit aussi du même mal, du mal de tête et des fièvres, et on est préservé des malheurs des chemins, de la mort subite, des sorcellerries et des maléfices, en portant sur soi une image qui représente l'adoration des mêmes rois, avec cette inscription «Sancti tres reges, Gaspar, Melchior, Balthasar, orate pro nobis, nunc et

<sup>1)</sup> En Suisse, HOFFMANN-KRAYER, *Feste und Bräuche des Schweizervolkes*, 1913, p. 121. Est-ce en souvenir des Trois Rois mages qu'il existait à Genève trois rois des exercices, fréquemment mentionnés, ceux des «archiers, arbellestriers, et collovrenyers», où n'y a-t-il là que le nombre fatidique 3? Cf. *Registres du Conseil*, IX, p. 17, 70—1 (1520); 72 (1521); VIII, p. 590, 580, 583, etc, cf. les tables, s. v. Reges tres, Rex. — <sup>2)</sup> LE BLANT, *Revue numismatique*, 1891, p. 249 sq.; 1894, p. 192; *Rev. arch.*, 1892, I, p. 60; MALE, *L'Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle en France*, p. 252; BARBIER DE MONTAULT, *Bull. monumental*, 1884, p. 722; FRAZER, *Le bouc émissaire*, trad. 1925, p. 294. — <sup>3)</sup> DELRIO, *Les controverses et recherches magiques*, trad. du Chesne, 1611, p. 22. — <sup>4)</sup> *Comment. in Isaiam*, libr. VII, ch. XIX, v. 1; cf. LE BLANT, *Rev. numismatique*, 1891, p. 254.

in hora mortis nostrae». En 1679, je trouvai une de ces images enfermée dans un phylactère d'étain pendu au cou d'un petit enfant<sup>1)</sup>). Leur image protège les demeures sur lesquelles on la place, comme tant d'autres images et noms sacrés qu'on met, encore au XIX<sup>e</sup> siècle, sur les portes: Jésus, Marie, etc.<sup>2)</sup>. Cet usage existe de nos jours encore, comme la confiance en la vertu spéciale de ces trois rois<sup>3)</sup>. Dans les cantons d'Argovie, de Saint Gall, des Grisons, dans ceux de la Suisse centrale, en Allemagne etc., on écrit avec de la craie bénite au-dessus des portes les trois lettres K. (ou C.), M. B., qui sont les initiales des noms des trois rois, Kaspar, Melchior, Balthasar, ou on y suspend leur image<sup>4)</sup>.

C'est assurément pour leur vertu protectrice que les Mages ont été choisis comme enseigne d'hôtellerie. En demeurant sous leur égide, en les regardant, le voyageur se savait en sécurité, préservé de la mort subite qu'évite aussi la vue de Saint Christophe, des «malheurs des chemins»; il était rendu par eux «infatigable à la marche», et pouvait poursuivre sa route sans souci.

<sup>1)</sup> THIERS, *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, éd. Avignon, 1777, I, p. 354; p. 357: «Ecrire sur... billets les noms des 3 Rois, et les attacher sous les jarrets, pour ne se point lasser en marchant». —

<sup>2)</sup> Sur ces noms et images protecteurs des demeures, exemples antiques et modernes, mon article, *Christos propylaios ou Christus hic est*, Rev. arch., 1925, II, p. 66 sq. — <sup>3)</sup> Encore dans les Vosges, LE BLANT, *Rev. arch.*, 1892, I, p. 60. — <sup>4)</sup> HOFFMANN-KRAYER, op. 1., p. 122; FRAZER, *Le bouc émissaire*, trad. 1925, p. 294; MÉLUSINE, IX. p. 200.